

BILAN 2018

VOLUME HEBDOMADAIRE

AVANT

Dépassement des 36h hebdomadaires

L'article 8 de l'arrêté de 2002 est clair : "La durée hebdomadaire de travail peut varier, en fonction de l'importance du trafic, de 32 heures jusqu'à un maximum de 36 heures".
La notion de temps de travail est individuelle en termes de droit, il n'est nullement question de temps de travail par équipe ou groupe d'individu. **Ainsi la moitié des PC de l'Est viendrait travailler 36,1h par semaine en été. Quant à l'Ouest, un PC cumulant J2 et S2 les plus pénalisants réaliserait 36,54h de travail hebdomadaires.** Nous sommes donc bien au-delà de la réglementation qui prévoit 36h/semaine maximum.

Extrait UNSA-ICNA de « TDS : l'obstination continue »



Les nouveaux horaires ne dépasseront plus 36 heures.

Extrait UNSA-ICNA de « Enfin un avenir pour le CRNA/SE »

Pendant plusieurs mois, l'UNSA-ICNA expliquait que dépasser individuellement les 36h hebdomadaires était illégal. Pourtant, leurs TDS atteignent 36,41h, malgré un forfait briefing/relève réduit !

APRÈS

Zone Ouest - Été

J1	7,5
J3	11
S2	9,5
J2	11
S1	10
N	11

TDS UNSA-ICNA passés en CT

Calcul :
 $7,5 + 11 + 9,5 + 11 + 10 + 11 = 60h$ par cycle
 soit 35h par semaine
 + 1,41h de forfait briefing/relève = 36,41h



JUGEZ PAR VOUS-MÊMES.

lfmm@sncta.fr